



Moniteur - éducateur

Le moniteur-éducateur exerce sa fonction auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de dépendance. À travers un accompagnement particulier, le moniteur-éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces personnes.

Il participe ainsi à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

Soutien et attention

Les personnes confrontées à des problèmes sociaux, familiaux, comportementaux ou en situation de handicap physique ou mental bénéficient de l'attention et du soutien du moniteur-éducateur.

Il veille à leur épanouissement, développe leurs capacités d'adaptation et les aide à accomplir les gestes de la vie quotidienne.

↻ Quels sont les employeurs ?

C'est essentiellement le secteur associatif qui emploie les quelques 34 000 moniteurs-éducateurs en fonction.

↻ Où s'exerce le métier ?

Ils exercent surtout leur activité dans les établissements et services tels que les internats, foyers, établissements et services d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs.

↻ Quels sont les débouchés ?

Plus de 80 % des moniteurs-éducateurs travaillent dans le secteur privé associatif. Toutefois le cadre de la fonction publique offre également des possibilités

↻ Evolution de carrière

Les moniteurs éducateurs qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'importants allègements de formation.

Ainsi, les titulaires du DEME peuvent bénéficier :

- ✦ D'allègements de formation et de la dispense de 3 domaines de formation sur 6 ainsi que des épreuves de certification correspondantes pour la formation préparant au DETISF ;
- ✦ D'allègement d'1/3 de la formation d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ;
- ✦ Pour les moniteurs éducateurs justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle, la dispense du premier domaine de formation et des premières parties des second, troisième et quatrième domaine de formation de la formation d'éducateur spécialisé et des épreuves de certification correspondantes.

Le diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (DEME)

Diplôme requis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Chaque établissement de formation organise des épreuves d'admission comprenant :

- une épreuve écrite pour apprécier le niveau de formation générale
- des épreuves orales destinées à évaluer les motivations, la maturité, le contrôle de soi...

Durée et contenu des études

La formation dure **2 ans** et comprend, **en alternance** :

▸ 950 h de cours théoriques :

- accompagnement social et éducatif spécialisé : 400 h
- participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 h
- travail en équipe pluriprofessionnelle : 125 h
- implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 H

▸ 28 semaines de stage pratique.

L'examen final comprend 4 épreuves :

- 1 épreuve écrite ;
- 3 épreuves orales, une sur la démarche éducative, une autre à partir de l'expérience de stages et la dernière sur un dossier élaboré par le candidat.

La formation est sanctionnée par le DEME (Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur), délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Sont dispensés de l'épreuve écrite de niveau, les candidats titulaires

- d'un diplôme de niveau IV ;
- du BEP «sanitaire et social» ;
- du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ;
- du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;
- du diplôme d'Etat d'assistant familial.

Les 7 aptitudes pour s'engager dans la formation

1 Disponibilité

2 Investissement personnel

3 Recherche du contact humain

4 Patience, attention mais aussi fermeté

5 Ouverture d'esprit

6 Bon équilibre émotionnel

7 Sens pratique

Modalités particulières

Des allègements de formation peuvent être accordés aux titulaires de DEAVS, du DEAF, du DEAMP ;

Des dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification correspondantes sont accordées aux titulaires :

- du DETISF ;
- du bac pro services de proximité et vie locale ;
- du bac pro services en milieu rural ;
- du BPJEPS animation sociale ;
- du titre professionnel technicien médiation service.

A noter

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dossier à retirer auprès des rectorats

Pour en savoir plus

Vous pouvez vous adresser à la DRJSCS de votre région ou à un établissement de formation préparant au diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur.